



Saint-Priest sous-Aixe Info

Numéro spécial / mai 2020

À la une : la réouverture de l'école !

Au fil des jours, les consignes gouvernementales se sont précisées. Les travaux préparatoires du déconfinement et de la réouverture de l'école ont également dû progresser de manière intense et rapide.

Plusieurs communes du secteur ont pris la décision de ne pas rouvrir du tout, ou de ne pas rouvrir la garderie ou la cantine ou encore certaines classes comme les maternelles.

Ici, nous avons fait le choix de rouvrir tous les services de l'école afin de permettre aux parents de reprendre, au moins en partie, leur activité professionnelle.

Pour atteindre cet objectif, avons fait le maximum en nous efforçant de rendre les conditions les plus acceptables possibles tout en respectant au plus près le protocole sanitaire.

Cependant, nul n'étant tenu à l'impossible, pour appliquer ces contraintes très fortes, nous ne pouvons hélas accueillir tous les enfants en même temps sur tous les jours de la semaine. Nous devons aussi établir des règles communes d'organisation dans lesquelles certaines situations

individuelles sur mesure ne pourront certainement s'intégrer. Les résultats de l'enquête auprès des familles ont montré que le retour de 123 élèves était à envisager, soit 64% des effectifs inscrits, ce qui représente une orientation de retour à l'école plus marquée que pour d'autres communes.

Pour recevoir ces effectifs tout en respectant le nombre maximum d'élèves que peut accueillir l'école dans les classes, dans la garderie et dans le réfectoire scolaire, chaque niveau, des grandes sections de maternelle jusqu'au CM2, sera divisé en deux groupes :

- les enfants des groupes 1 seront accueillis à l'école les lundis et mardis ;
- les enfants du groupe 2 les jeudis et vendredis.

Quant aux élèves de petite et moyenne section de maternelle, ils seront répartis sur quatre groupes, un sur chaque jour d'école de la semaine.

La municipalité sortante a dû prolonger son action pendant deux mois

L'installation du nouveau conseil municipal n'a pu se tenir le 21 mars comme prévu en raison du confinement. La municipalité sortante a donc prolongé son action pendant le confinement pour gérer les affaires courantes et surtout pour prendre toutes les dispositions d'urgence et de solidarité présentées dans ce bulletin. L'installation du nouveau conseil municipal aura lieu le 25 mai.

Dans ce numéro

• Accès à l'école	2
• Accès à la garderie	3
• Aménagement des classes et des bâtiments	3
• Transports scolaires	3
• Nettoyage et désinfection	4
• Un formidable élan de solidarité pour la fabrication de masques !	4
• Une cellule de crise efficace	5
• Un déconfinement insolite !	5
• Nouvelle organisation de la cantine et de la récréation	6
• Aide communale aux commerces locaux	6
• Réouverture de la bibliothèque	7
• Aide aux courses	7
• Retour rapide sur les élections municipales	7
• Les travaux (en bref)	8
• Accès au cimetière	8
• Accueil de la Mairie	8

Accès à l'école

L'organisation mise en place pour le stationnement et les accès à l'école répond au plus près du contenu du protocole sanitaire COVID applicable aux écoles.

- Le parking à l'arrière de la garderie, habituellement réservé aux enseignants, est condamné car il devient l'entrée n°2 de l'école.
- Le parking de l'église est réservé aux enseignants, aux agents de l'école, aux bénévoles, aux riverains et aux parents des maternelles.
- Les parents des CP, CE1, CE2, CM1, CM2 sont invités à utiliser le parking de la mairie.
- Le parking des cars est interdit au stationnement des particuliers.

**LES PARENTS NE SONT PLUS ADMIS
DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE**

ENTRÉE PRINCIPALE N°1

- Cette entrée est réservée aux CP, CE1, CE2, CM1, CM2.
 - > dès 8h si votre enfant est inscrit à la garderie ;
 - > dès 8h40 pour entrer en classe.
- Deux files d'attente sont tracées au sol avec des traits tous les mètres. Merci de respecter les distances.
- Cette entrée est également destinée à récupérer votre enfant le soir à 16h20.

ENTRÉE N°2

- Cette entrée est réservée aux maternelles de petite, moyenne et grande section.
 - > dès 8h si votre enfant est inscrit à la garderie ;
 - > dès 8h40 pour entrer en classe.
- Une file d'attente est tracée au sol avec des traits tous les mètres. Merci de respecter les distances.
- Cette entrée est également destinée à récupérer votre enfant le soir à 16h20.

2



En cas d'absence d'un enseignant

Si l'Éducation Nationale n'est pas en mesure de remplacer un enseignant, les parents seront avertis de ne pas déposer leur(s) enfant(s) à l'école. La commune ne pourrait pas se substituer à l'État en mettant en place un système de garde car les agents sont tous mobilisés à d'autres tâches prioritaires en application du protocole sanitaire.

Les enseignants ont réparti les élèves par groupes en tenant compte de situations particulières comme celle des fratries. Ils en ont averti chaque famille individuellement. Ainsi la rentrée des élèves de la grande section de maternelle jusqu'au CM2 s'est échelonnée entre le 14 et le 18 mai selon les groupes et les niveaux.

En concertation entre les enseignants, la municipalité et les représentants des parents, ces informations ont été diffusées aux familles le 7 mai dernier sur le blog de l'école. Les contraintes applicables aux enfants de petite et moyenne section de maternelle sont

encore plus fortes puisqu'il sera possible d'accueillir seulement 10 enfants par jour compte tenu des espaces nécessaires à leur sieste et dans le réfectoire qui leur est dédié avec un mobilier adapté. Leur rentrée devrait s'échelonner du 25 au 29 mai selon les groupes

Pour accéder au blog, vous pouvez flasher ce QR Code avec votre téléphone mobile.





L'organisation de l'école a été intégralement revue

Accès à la garderie

La garderie est en capacité d'accueillir votre enfant dès 8h le matin et jusqu'à 17h30 le soir. Aucune exception à ces horaires ne peut être envisagée.

Pour s'assurer que la capacité maximale d'accueil n'est pas dépassée, seuls les enfants inscrits y sont acceptés. Les inscriptions sont accessibles en ligne par tranches hebdomadaires et sont closes chaque mercredi soir pour la semaine suivante.

- L'accueil le matin est réalisé :
 - > à l'accès n°1 pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2
 - > à l'accès n°2 pour les maternelles PS, MS, GS
- Le départ de la garderie le soir est réalisé uniquement à l'accès n°2 pour tous les niveaux. Une sonnette permet de prévenir de votre arrivée.

Aménagement des classes et des bâtiments

Chaque classe a vu son mobilier réduit de moitié afin de garantir un espace d'un mètre entre chaque élève. L'entrée en classe dans l'école en bois se fait exclusivement par les portes extérieures. Le hall est interdit sauf pour l'accès aux toilettes pour les MS/GS. Un plan de circulation est matérialisé au sol dans la maternelle. Les locaux de tous les bâtiments sont accessibles mais une toilette sur deux est accessible pour respecter les distances de protection. Un robinet d'eau sur deux est condamné pour garantir un espace d'un mètre. Le dortoir de la maternelle a été réorganisé pour accueillir quinze lits au maximum. Un lieu d'isolement a été aménagé en cas de signe évocateur de maladie.

La garderie des maternelles reste positionnée dans l'école maternelle.

La garderie des grands (du CP au CM2) se tient dans le bâtiment habituel avec une capacité d'accueil limitée à 25 enfants.

Pour respecter les distances, les enfants sont installés sur des tables individuelles.

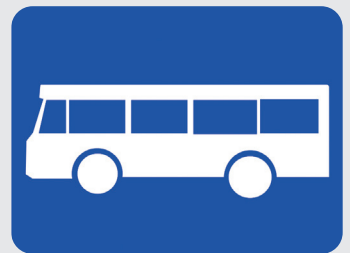
Les jeux collectifs ne sont pas autorisés. Les jeux ou passe-temps individuels, comme la lecture, sont privilégiés.

3

Transports scolaires

Les transports scolaires ont également repris leurs tournées.

La Région s'engage bien sûr à prendre toutes les dispositions nécessaires. L'État doit fournir des masques au Conseil Régional pour l'ensemble des passagers.



Quatorze enfants pourraient emprunter le car sur notre commune. Le respect d'une place occupée sur deux pourra ainsi être appliqué sans difficulté.

Des mesures sanitaires spécifiques ont été prises.

Nettoyage et désinfection

Les classes seront aérées dix minutes minimum, cinq fois par jour (le matin avant l'arrivée des enfants, aux récréations du matin et de l'après-midi, à la pause repas et le soir après le départ des enfants).

Les classes sont nettoyées et désinfectées deux fois par jour pendant la pause repas et le soir.

Les produits employés répondent aux normes du protocole sanitaire COVID applicable aux écoles. En cas de nécessité, du gel hydroalcoolique est disponible dans chaque classe. Le lavage des mains est néanmoins privilégié autant de fois que nécessaire pendant la journée. Les essuie-mains en tissus sont remplacés par de l'essuie-mains à usage unique, en papier.

Intervention de bénévoles

La mobilisation aux tâches de nettoyage et de désinfection, l'accompagnement des enfants à se laver les mains à de nombreuses reprises dans la journée, et toutes les nouvelles actions imposées par le protocole sanitaire COVID, vont fortement mobiliser l'ensemble des agents communaux. L'intervention de bénévoles est donc rendue nécessaire pour apporter un appui lors de l'accueil des enfants le matin et sur les créneaux de garderie. Ces bénévoles ont été formés aux gestes barrières et autres règles applicables aux écoles.

4 La municipalité tient à remercier chaleureusement la vingtaine de bénévoles qui se relaient chaque matin et soir, car ils sont essentiels au bon accueil des enfants dans ces conditions exceptionnelles.



Lavage des mains des enfants

Une fois accueillis au portail de chaque entrée, les enfants sont conduits aux sanitaires pour un lavage des mains. Des dévidoirs de papier sont installés pour le séchage des mains.

Dans la journée, les enfants sont dirigés vers le lavage des mains plusieurs fois : à chaque sortie de classe (récréation, cantine,...), avant chaque entrée en classe.



Un formidable élan de solidarité pour la fabrication de masques !

Depuis quelques semaines maintenant, de nombreuses « petites mains » confectionnent des masques en tissu aux normes de l'AFNOR pour les habitants de la commune. De l'élastique, acheté par la municipalité, a été mis à disposition de tous, particuliers et/ou associations. Certains ont apporté du tissu disponible à la mairie et l'Association de Prévoyance Santé (ADSP), dont le président réside sur la commune, a financé l'achat de tissus pour les associations.

Des bénévoles des associations 3D et Vivre à Saint Priest, mais aussi de nombreux bénévoles individuels ont permis à la commune de distribuer plus de 500 masques en tissu aux

habitants de plus de 60 ans et aux personnes sensibles.

La confection continue afin de pouvoir, si possible, procurer un masque par habitant dans les prochaines semaines.



Dans le même temps, une commande d'un masque en tissu lavable par habitant a été lancée il y a quelques semaines. Nous vous tiendrons informés des modalités de distribution dès leur réception.

En attendant, nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui s'impliquent dans la confection des masques.

Des journées de distribution des masques sont en préparation. Vous en serez rapidement informés par différents médias. Pour les agents communaux, une commande de masques chirurgicaux a été réalisée afin qu'ils disposent d'une protection dans l'exercice de leurs fonctions quand ils seront confrontés à une situation potentiellement à risque.

Une cellule de crise efficace

Pour suivre et piloter quotidiennement l'ensemble des opérations de préparation de déconfinement de l'école, une cellule de crise a été mise en place.

De nombreuses actions ont été réalisées pour le 14 mai :

- retrait de la moitié du mobilier dans chaque classe,
- étiquetage et changement de mobilier dans la garderie et dans le réfectoire des petits pour installer des tables individuelles,
- condamnation d'un sanitaire sur deux,
- installation de dévidoirs papier pour le séchage des mains,
- marquage au sol des files d'attente et des fléchages de circulation à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte scolaire,
- installation d'un préau temporaire avec le concours de l'amicale scolaire,
- séparation de la cour en trois espaces,
- condamnation du jeu extérieur,
- élaboration du plan de circulation dans l'ensemble des bâtiments et à l'extérieur,
- organisation des agents sur chaque poste et sur chaque créneau horaire,
- plan d'intervention et de recensement des bénévoles,
- formation des agents et des bénévoles au protocole sanitaire,
- rédaction du plan de nettoyage / désinfection,
- rédaction du plan de communication,
- organisation de l'arrivée et du départ des enfants (moments sanitaires sensibles),
- organisation d'un lieu d'isolement en cas de symptômes évocateurs de maladie,
- installation d'une armoire à l'extérieur pour y déposer les devoirs...



Ces actions ont été menées par les agents communaux et par les élus. Des bénévoles ont également été sollicités.

Ce groupe très opérationnel qui s'est réuni tous les jours était composé :

- du maire et du futur maire pour assurer le relais,
- des adjoints aux affaires scolaires et aux travaux,
- du responsable du service technique,
- de la référente des agents affectés à l'école,
- du directeur de l'école,
- d'un représentant des parents d'élèves.

5

La collaboration entre tous les acteurs locaux se déroule dans une ambiance positive et très constructive, c'est essentiel pour notre efficacité collective.



Un confinement insolite !

Alors que les êtres humains essayaient tant bien que mal de concilier confinement et nécessité de bouger, la nidification des oiseaux a débuté et chaque espèce a recherché le lieu le plus propice pour élever sa nichée.

Les mésanges nous ont habitués à fréquenter facilement les nichoirs qu'on leur propose, certaines poussent parfois l'audace jusqu'à s'installer dans une boîte aux lettres...

Mais à Saint-Priest-sous-Aixe, c'est une histoire bien plus trépidante qu'a choisi de vivre ce couple de mésanges qui n'a pas hésité à construire son nid et élever sa nichée à l'extrémité de la flèche télescopique (10m) du chariot élévateur d'une entreprise de maçonnerie très connue sur la commune !

En effet, ces mésanges ont couvé leurs oeufs et nourri leurs poussins dans le mât de ce chariot alors que celui-ci n'a pas cessé d'être utilisé !



Chargements et déchargements au dépôt, mais également aller-retours sur un chantier distant de plusieurs centaines de mètres !

Bruit, chocs, déplacements, présence humaine, rien n'a découragé nos valeureux oiseaux qui n'ont jamais abandonné et ont permis l'envol de plusieurs jeunes !

De telles histoires sont très rares dans la littérature ornithologique !

Nouvelle organisation de la cantine et des récréations

Tout le personnel est équipé de masques. Les blouses sont changées avant chaque prise de poste.

Réfectoire principal

- Le nombre de places assises est limité à trente. Les tables actuellement en place sont conservées, avec deux chaises chacune en quinconce, au lieu de six.
- Les pichets d'eau et panières à pain ne sont plus accessibles aux enfants. Ils seront servis en pain et eau par les adultes.
- Il y a deux services entrecoupés d'un nettoyage/désinfection complet.

Réfectoire des maternelles PS et MS

- Les tables collectives sont retirées au profit de tables individuelles.
- Le nombre de places est limité à 10 pour un seul service.
- Les serviettes de table en tissu sont supprimées et remplacées par des serviettes en papier.

Récréations

La cour est séparée physiquement en 3 espaces avec chacun un préau dédié :

- l'espace des maternelles devant l'actuelle garderie,
- l'espace proche de l'entrée n°1 avec le préau actuel,
- l'espace devant l'école en bois avec un préau temporaire installé avec le concours de l'amicale scolaire,
- des marquages au sol indiquent aux enfants les espaces à respecter pour entrer dans les classes, les toilettes extérieures, la cantine,
- l'accès au jeu extérieur devant la garderie est condamné,
- la rampe PMR devant l'école en pierre est condamnée (aucun enfant porteur de handicap n'étant actuellement scolarisé) pour réduire au maximum les zones de contact et limiter les supports à nettoyer et désinfecter,
- les jeux collectifs ne sont pas autorisés. Les jeux ou passe-temps individuels, comme la lecture, sont privilégiés.



Un barnum a été monté à l'école. Merci à l'amicale scolaire pour son implication matérielle et humaine !

Aide communale aux commerces locaux



Les loyers des professionnels ont été suspendus pendant le confinement

Le confinement a contraint nos commerçants, artisans et autres professionnels à fermer leur établissement. Pour apporter une aide à ceux qui disposent d'un loyer dans des locaux communaux, leur loyer a été supprimé sur les mois d'avril et de mai. Le salon de coiffure - relais poste et colis, l'orthophoniste et le bar-tabac bénéficient de ce dispositif.



Du plexiglas pour les commerçants

Pour aider les commerçants à protéger leurs clients et eux-mêmes dès leur réouverture, la municipalité leur a fourni une plaque transparente en plexiglas achetée localement à la quincaillerie située sur la zone d'activité de Bournazaud. Seuls, la boulangerie et le salon de coiffure-relais poste et colis ont accepté cet équipement.



Bibliophiles, l'heure de la réouverture a sonné !

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau à partir du samedi 23 mai sur de nouveaux horaires temporaires : de 9h30 à 12h30.

Bien entendu, nous devons appliquer des mesures de précaution. Nous demandons à tout visiteur d'être muni d'un masque, un seul lecteur à la fois dans la bibliothèque. Nous vous remercions de bien vouloir patienter à l'extérieur, nous viendrons vous chercher.

Nous avons prévu un parcours pour que les retours et les emprunts d'ouvrages soient sécurisés au mieux.

Vous pouvez également réserver les ouvrages :

- par internet : <http://st-priest.bibli.fr/opac>
- par téléphone : 05 55 70 13 61

Nous préparerons vos livres (ou DVD) et nous vous préviendrons pour convenir d'un rendez-vous afin que vous puissiez venir les chercher. Nous serons également masqués (pourvu qu'on se reconnaisse !) et des distributeurs de solution hydroalcoolique seront à disposition.

Nous avons privilégié une ouverture uniquement le samedi, ce qui permet de maintenir le délai d'une semaine entre deux manipulations d'ouvrages, le vendredi étant plus particulièrement dédié aux enfants. Une organisation spécifique sera mise en place avec les enseignants.

Nous avons acquis quelques nouveaux ouvrages, ils n'attendent que vous (et nous aussi).



Aide aux courses

Afin de limiter l'exposition des personnes vulnérables au virus, une aide aux courses a été mise en place dès les premières semaines du confinement.

Cinq personnes de plus de soixante-dix ans ont bénéficié de cette aide proposée par la commune, à la suite de l'appel direct du secrétariat de Mairie, par le biais d'un proche ou par elle-même.

Ce rituel est maintenant bien rôdé, avec l'aide des bénéficiaires (qui fournissent des listes de courses très détaillées et se plient aux journées imposées) et la coopération du supermarché Super U (qui a mis en place des facilités de paiement pour les bénéficiaires).

Cette action a permis d'aider et, nous l'espérons, de rassurer ces personnes face à cette situation inédite.

7

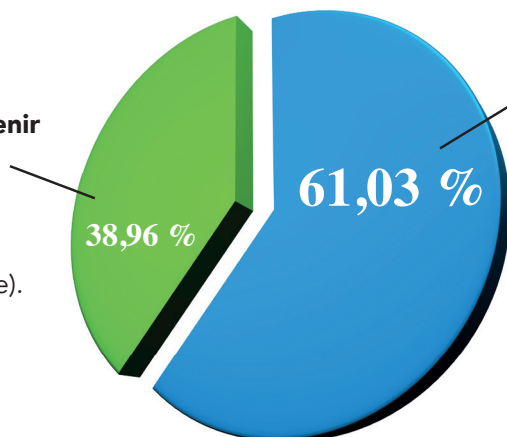


Retour rapide sur les élections municipales

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars dernier, dans un contexte que tout le monde connaît. Tout avait été mis en oeuvre pour organiser ce scrutin si particulier dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Il faut noter, comme à chaque élection, le civisme des électrices et électeurs de notre commune. En effet, le taux de participation s'est élevé à 66,64 % malgré ces circonstances inédites. Un prochain numéro du bulletin municipal présentera en détail la nouvelle municipalité.

Liste **Saint-Priest-sous-Aixe Avenir**
conduite par Laurent
CHARBONNIER

> 3 conseillers municipaux
(dont 1 conseiller communautaire).



Liste **Expérience et Renouveau : unis pour Saint-Priest-sous-Aixe !**
conduite par Philippe BARRY

> 16 conseillers municipaux
(dont 2 conseillers communautaires).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX ET ACCÈS AU CIMETIÈRE

Début avril, des prescriptions du ministère de l'intérieur ont été transmises afin de préciser certaines modalités de fonctionnement des municipalités et EPCI dans cette période exceptionnelle.

Selon cette instruction, Philippe Nauleau, maire encore en exercice pour quelques semaines supplémentaires, a pris deux arrêtés municipaux début avril pour :

- restreindre les accès au cimetière et au columbarium ;
- interdire le stationnement sur les parking de la forêt des Loges.

DEPUIS LE 11 MAI, L'ACCÈS AU CIMETIÈRE EST DE NOUVEAU AUTORISÉ AU PUBLIC

Les cérémonies funéraires restent cependant encore limitées à vingt personnes maximum.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Une gerbe de fleurs a été déposée et une d'une minute de silence a été respecté en présence de quelques élus et d'un représentant des Anciens Combattants dans le strict respect des mesures barrières.



Les travaux (en bref)

Notre volonté était de soutenir les entreprises qui pouvaient rester ouvertes. Nous avons pour cela, avec les services techniques, continué à travailler sur les chantiers communaux. En effet, comme le voulait la règle en ces temps de confinement, les services techniques se sont adaptés. Il faut souligner qu'aucun agent municipal ne s'est mis en arrêt. Ils ont continué à travailler pour assurer les missions essentielles (entretien des espaces verts, du cimetière, assainissement...).

Nouvelle boulangerie

Le chantier ne s'est jamais arrêté grâce à l'implication des entreprises locales. Il a pris du retard certes (règles sanitaires à mettre en place, problèmes d'approvisionnement) mais toutes les entreprises ont montré leur volonté de poursuivre ce chantier. De ce fait, le transfert de l'activité dans les nouveaux locaux devrait se dérouler fin juin pour une ouverture à la clientèle vers la mi-juillet.

Vestiaire du Stade

Le chantier a été stoppé pour cause de marché infructueux pour un lot d'une part, et du fait du confinement d'autre part. Toutefois, pour faire en sorte qu'une reprise rapide soit possible, les services techniques ont réalisé le terrassement nécessaire pour l'extension des vestiaires du stade.



En accord avec tous les intervenants, architecte, entreprises et coordinateur sécurité, le lot "gros œuvre" est à pied d'œuvre depuis le 11 mai.



Accueil Mairie

Le secrétariat de mairie a ouvert le lundi 18 mai aux horaires habituels. Une protection en plexiglas a été installée à l'accueil pour protéger les agents.



RÉOUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Le SYDED va rouvrir les déchetteries de façon progressive à partir du 11 Mai 2020. Afin de mieux gérer la reprise d'activité, un principe d'accès en alternance sera mis en place. En effet, pour le grand public, les jours impairs seront réservés aux plaques d'immatriculation dont le numéro est impair.

Pour les collectivités et les professionnels, une prise de rendez-vous est nécessaire. Vous trouverez plus d'informations sur le site de la commune.

AGENDA

Cette année, du fait du confinement, toutes les manifestations prévues à ce jour - dont le concours régional et départemental de fleurissement des communes - ont été annulées jusqu'à la fin du mois de Juin.

Ce n'est que partie remise pour essayer d'obtenir notre première fleur l'année prochaine.

Directeurs de la publication : Philippe Nauleau et Philippe Barry
Comité de rédaction, photographies : la municipalité
Conception et réalisation : Daniel Gueysset et Charlene Auroux
Impression sur papier recyclé : Atelier Graphique
Dépôt légal : mai 2020

MAIRIE DE SAINT-PIREST-SOUS-AIXE
Tél : 05 55 70 00 58
Courriel : mairiesaintpriestsousaix@gmail.com
Site internet : www.saintpriestsousaix.com